

- 8 FEV. 2010

ATTESTATION DU RESPECT DE L'ENGAGEMENT DE CONSERVATION DES PARTS SOCIALES

La société "A2B ELECTRICITE", société à responsabilité limitée, au capital de QUATRE MILLE EUROS (4.000 €), dont le siège est à NOYAREY (Isère), 596 chemin du Moulin, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE sous le numéro 484 910 807.

Ladite société représentée par Monsieur Damien JAUSSENT, en sa qualité de co-gérant ~~nommé aux termes de l'article 17 du titre IV des statuts en date du 2 novembre 2005~~ et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale des associés en date du 24 novembre 2009.

ATTESTE :

- que l'engagement collectif de conservation dressé suivant acte reçu par Maître Jean-Louis VULLIEZ, notaire à SAINT-MARTIN D'HERES, le 25 novembre 2009 à dix-huit heures par: Monsieur Pierre-Louis SELGRAD, artisan dans le bâtiment, célibataire majeur demeurant à NEUVILLE SUR SAONE (69250), 21 bis chemin Bresson.
Né à LA TRONCHE (38700), le 3 février 1968.
Pour lui et ses ayants cause à titre gratuit,

Avec Monsieur Damien JAUSSENT, artisan dans le bâtiment, demeurant à NOYAREY (Isère), 596 chemin du Moulin.
Né à SAINT-MARTIN D'HERES (Isère), le 18 décembre 1971.
Epoux de Madame Catherine SELGRAD.

D'une durée de deux (2) années, est en cours à la date du 25 novembre 2009, date de la donation de Monsieur Pierre-Louis SELGRAD, donateur, à Madame Catherine SELGRAD donataire ;

- que ledit engagement collectif de conservation porte sur au moins 34 % des droits de vote et des droits financiers attachés aux titres émis par la société "A2B ELECTRICITE".

Fait à SAINT-MARTIN D'HERES

Le 25.11.2009

